

# TARIFS 2017-2018

## COLLEGE

### CONTRIBUTION FAMILIALE :

MONTANT MINIMAL : 41,00 € par mois sur 10 mois

Conformément aux vœux de l'enseignement Catholique et des Evêques, conformément également au Projet de l'Etablissement, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place un système qui permette l'accès de Saint François-Xavier à toutes les familles quelles que soient leurs ressources. Il vous est donc proposé d'exercer la **solidarité** et l'**entraide** en versant une **contribution supérieure** en fonction de vos possibilités selon le tableau suivant basé sur vos revenus mensuels :

#### Choix de la contribution :

Revenus nets imposables mensuels :  
Auxquels il faut ajouter :  
- Allocations familiales

#### Règlement mensuel : (1)

Option ⇒	I	J	K	L	M	N	O
Revenus nets Imposables mensuels ⇒	Moins de 1 400 €	De 1 400 € À 1 800 €	De 1 800 € À 2 100 €	De 2 100€ À 2 400 €	De 2 400 € À 2 800 €	De 2 800 € À 3 500 €	Plus de 3 500 €
Tarif mensuel ⇒	41,00 €	50,00 €	58,00 €	65,50 €	72,50 €	83,00 €	92,50 €

N.B. : ACTIVITÉS ET ETUDE DU SOIR GRATUITES

**RÉDUCTION POUR FAMILLES DE 3 ENFANTS** et plus scolarisés à St François-Xavier  
A partir du 3ème enfant réduction de 41,00 € par mois.

#### **RESTAURATION : (1)**

- Occasionnel : 6.05 €
- Demi-pension : 5.45 €

L'inscription comme demi-pensionnaire implique la présence dans le collège toute la journée. Tous les élèves reçoivent une carte crédit-repas. Les externes doivent approvisionner régulièrement cette carte en déposant un règlement à la comptabilité au début de chaque mois.

**INTERNAT : (1)** Forfait de 322.50 € par mois comprenant :

- L'hébergement
- La restauration (petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner)
- Surveillance
- Activités en interne

(1) Possibilité de paiement mensuel ou trimestriel (1er trimestre = 4 mois, 2ème trimestre = 3 mois, 3ème trimestre = 3 mois)  
Possibilité de prélèvement automatique.